



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 mai 2019

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 12 mars 2019.

Par courrier, réceptionné le 26 mars 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, à partir de votre dossier de PLU.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur le projet d'élaboration de PLU de votre commune.

Elle rend également un avis favorable au titre des STECAL Av et Ax, ainsi qu'au titre du règlement des zones A et N.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEV

Monsieur Stéphane BONNEL
Mairie
Place de la Mairie
77610 MARLES-EN-BRIE